

Anne-Catherine Hahn
Présidente de la commission de conciliation LEg
pour le Domaine des EPF
IPrime Legal AG
Hirschengraben 1
8001 Zurich
Tél. 044 229 60 69
schlichtungskommission.eth-bereich@ethrat.ch

Requête en conciliation selon la Loi sur l'égalité

Parties:

Employé(e):

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Rue:

NPA/localité:

Tél. privé:

Fonction:

Représenté(e) par:

Employeur:

Institution:

Département/faculté/service et institut/domaine:

Rue:

NPA/Localité:

Tél.:

Supérieur(e) hiérarchique:

Informations concernant les rapports de travail:

Lieu de travail:

Entrée en fonction le:

Informations complémentaires concernant les rapports de travail:

Requête:

Indiquez ici les raisons pour lesquelles vous vous adressez à la commission de conciliation.

(Expliquez brièvement les faits sur lesquels vous fondez vos prétentions ainsi que les éventuelles mesures qui ont déjà été prises)

Veillez joindre à votre requête tous les documents utiles tels que: contrat de travail, résiliation du contrat de travail, certificat intermédiaire, évaluation de l'employé(e), notes et correspondance avec l'employeur, etc. Si une décision a déjà été rendue, notamment en cas de résiliation du contrat de travail, les documents correspondants doivent également être joints au dossier.

Lieu et date:

Signature:
